

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19020151

de



25 JAN. 2019

Greffé

N° d'entreprise : **0687 729 802**

Dénomination

(en entier) : **LGDA**

(en abrégé) : **LGDA**

Forme juridique : **SPRL**

Adresse complète du siège : **Rue de Visé, 31 bte 25 à 4020 Jupille**

Objet de l'acte : PV assemblée extraordinaire

PV D'ASSEMBLEE GENERAL EXTRAORDINAIRE

De la société "LGDA" ayant son siège social est établi à 4020 Liège (Jupille-sur-Meuse), Rue de Visé 31 boîte 25.

Constituée par acte de Me François MATHONET, notaire à Liège (2ème canton) le 30 décembre 2017, publié au Moniteur belge du 11 janvier 2018 sous le numéro 18301375 avec erratum publié le 3 avril 2018 sous le numéro 18054631.

L'an 2018,

Le 31 décembre 2018

A 16h00

Se réunit l'assemblée générale de la société, au siège social.

Sont présents :

1. Monsieur BEN MOUSSA Issam, né à Berchem-Sainte-Agathe le sept juillet mille neuf cent nonante-sept, célibataire, non cohabitant légal, domicilié à 4432 Ans (Aleur), Rue Hyacinthe Souris, 46.

Titulaire de 99 parts sociales.

2. Madame BLAISE Valérie Marie-Thérèse, née à Liège le dix-huit décembre mille neuf cent septante-huit, épouse de Monsieur NADIN Mathieu, domiciliée à 4340 Awans, Rue Joseph Delmotte, 61.

Titulaire d'1 part sociale.

Soit l'ensemble des parts représentatives du capital de la société.

Convocations

Les associés consentent à se réunir spontanément en assemblée générale, de sorte qu'il ne doit pas être justifié de l'envoi de convocations.

Ordre du jour et décision

L'assemblée a pour unique ordre du jour la démission de Madame BLAISE de sa qualité de gérante de la société.

Cette démission est acceptée à l'unanimité.

Décharge est donnée par l'assemblée à la gérante, pour l'exercice de sa mission.

Mandat

L'assemblée donne mandat à Monsieur BEN MOUSSA, seul gérant désormais, pour le dépôt au greffe d'un PV des présentes et pour la réalisation des formalités en vue de la publication aux annexes du Moniteur belge.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 00h00.

DONT PROCES-VERBAL

I. BEN MOUSSA

V. BLAISE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/02/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).